VALBIRSE

Bévilard, le 2 novembre 2023

Séance du Conseil général du 20 novembre 2023

5. Approbation d'un crédit de CHF 634'300.00 pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray

Rapport du Conseil communal

Version du 30.10.2023

COMMUNE DE VALBIRSE

COLLÈGE DE MALLERAY

PROJET DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES

COMMUNE DE VALBIRSE
SERVICES TECHNIQUES
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard
Tél : 032 491 61 66
manuel.hennet@valbirse.ch

Bévilard, le 30 octobre 2023/MH

KD architecture SA
Grand Rue 79
2720 Tramelan
Tél : 032 487 33 15

info@kd-architecture.ch

CONTENU

1 INTRODUCTION 2

2 UN PEU D'HISTOIRE 2

3 LE BÂTIMENT ACTUEL 3

4 LE PROJET 3

5 COÛTS 4

6 SUBVENTIONS 4

7 PLANIFICATION DES TRAVAUX 4

8 SUITES DE LA RENOVATION 4

9 CONCLUSIONS 4

1 INTRODUCTION

Suite au refus par le peuple du crédit de 13 millions de francs pour les bâtiments scolaires en novembre 2022, le Conseil communal a repris le dossier en main. Avec le bureau KD architecture il a travaillé pour définir des priorités.

Le remplacement des fenêtres du collège de Malleray, dans un état critique a été jugé urgent. Dès le mois de mars des contacts ont été pris avec le Service des monuments historiques (SMH) pour discuter de ce projet.

Le Conseil communal présente au Conseil général un crédit de fr. 634'300.00 pour ces fenêtres.

2 UN PEU D'HISTOIRE

En 1903, l'inspecteur Gobat exige de sérieuses réparations au collège construit en 1835 ou la construction d'une nouvelle école.

Un projet de nouvelle construction est confié aux architectes Renck et Vuilleumier. Il est devisé à fr. 107'500.00. Le 23 juin 1904, le Conseil adjuge les travaux au consortium Kleiber (Moutier), Boillat (Loveresse), Ferrazzini (Malleray), Soldani (Malleray) et Blanchard (Malleray).

Il est prévu que si l'entrepreneur termine les travaux un mois avant le terme fixé, soit le 1er septembre 1905, il lui sera bonifié la différence d'intérêts jusqu'à concurrence de 500 francs, par contre, chaque jour de retard lui sera compté 20 francs.

Au lieu de cela, le Conseil constate le 30 août qu'au terme du contrat d'entreprise, les travaux sont considérablement en retard et décide d'en faire rapport à l'entrepreneur. Le 3 septembre, l'architecte fait observer au conseil que la pierre de taille utilisée est défectueuse et que l'entrepreneur utilise des rebuts de carrière. Ce dernier est invité à se conformer au devis et devra choisir en carrière avec l'architecte les matériaux qui devront être utilisés.

En 1906, au terme des travaux, la somme pour la construction du collège est approuvée pour fr. 143'437.85 et sera soumise à la Direction des Travaux publics pour l'obtention du subside d'état. Au même moment une annonce est publiée pour informer que le logement de l'école est à remettre pour 18 francs par mois.

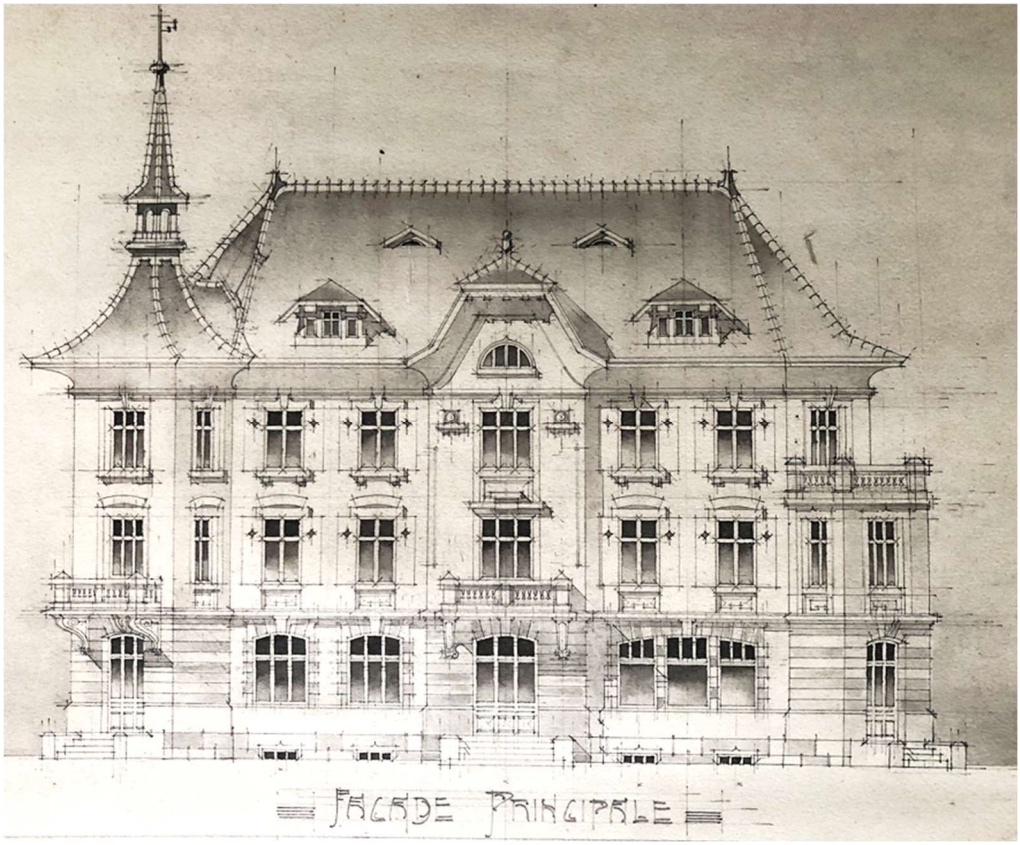

Projet non retenu

3 LE BÂTIMENT ACTUEL

Ce bâtiment est classé digne de protection et inscrit à l'inventaire cantonal du recensement architectural. Cela oblige la commune de soumettre toute modification ou rénovation au service des monuments historiques (SMH).

On peut dire que cet édifice est pratiquement resté dans son jus mise à part quelques rénovations ou améliorations comme les sanitaires, l'électricité ou autre. Les boiseries des salles de classe ou la présence d'estrade pour l'enseignant illustrent à merveille le charme désuet qui s'en dégage. Les fenêtres sont hors date et des réparations d'urgence sont faites régulièrement. On ne parle même pas de leur bilan énergétique.

4 LE PROJET

3 séances sur place étalées sur 6 mois ont été nécessaires pour discuter avec le SMH et négocier le type de fenêtre à utiliser. Entre ce service qui souhaite retrouver l'aspect originel du collège et la commune qui veut contenir les coûts, un chemin acceptable a dû être trouvé.

Cela passe par le retour des croisillons, des fenêtres à 3 battants, d'une peinture bicolore ainsi que l'abandon des stores extérieurs.

Seuls quelques allégements ont été obtenus pour les fenêtres côté nord, leurs locaux étant jugées sans substance architecturale par le SMH.

Outre le remplacement des 100 fenêtres par des modèles en bois à triple vitrage, le projet prévoit la pose de stores intérieurs y compris leur électrification, des retouches de menuiserie et de peinture, ainsi que la pose de barres antichute.

Il va sans dire que la rénovation ultérieure du bâtiment ne mettra pas en péril ces nouvelles fenêtres.

fenêtre actuelle intérieure

fenêtre actuelle extérieure

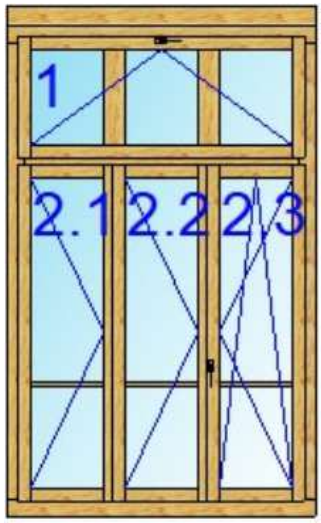

fenêtre projetée

5 COÛTS

La demande de crédit est basée sur le projet KD SA et le devis de Piazza SA pour les fenêtres :

CFC 511	permis de construire	1’500.00
CFC 531	assurance travaux en cours	1'200.00
CFC 221	fenêtres	433'000.00
CFC226.1	crépis (retouches)	8'100.00
CFC 228.2	stores intérieurs	84'000.00
CFC230	électricité	18'000.00
CFC 272	barre antichute	12'200.00
CFC 273	menuiserie	10'700.00
CFC 287	nettoyage	5'000.00
CFC 289	divers et imprévus	28'600.00
CFC 291	honoraires totaux	32'000.00
Total TTC		**634'300.00**

Cette somme sera prélevée pour partie sur le fonds climat (fr. 145'000.00) et le solde sur le fonds de rénovation des bâtiments.

6 SUBVENTIONS

Lors de nos discussions, le SMH nous a laissé entendre que des subventions étaient possibles sans en donner l’ampleur. Ce n’est qu’au moment du dépôt de permis que cet office rendra sa décision.

7 PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le bureau KD SA a établi un planning prévisionnel. Il est très dépendant des démarches préliminaires (permis et rapports des offices concernés).

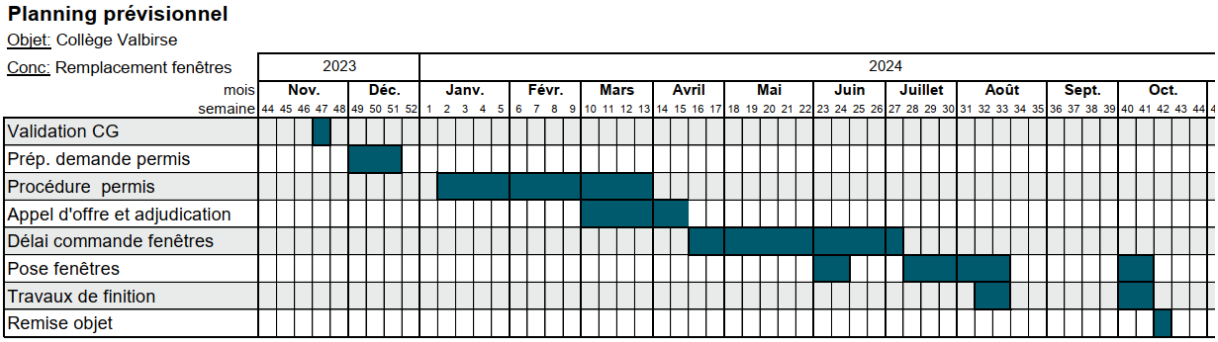

8 SUITES DE LA RENOVATION

En parallèle à ce projet, les services techniques et le bureau KD SA planchent sur la suite de la rénovation de ce vénérable bâtiment. L’idée est de présenter un échéancier raisonnable techniquement et financièrement.

On pourrait imaginer utiliser le bâtiment Grand Rue 54 (ex AJR) comme classes provisoires pendant une rénovation par phase.

9 CONCLUSIONS

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Conseil communal recommande au CG d’accepter le crédit de fr. 634’300.00. Il sera soumis au référendum facultatif (art. 59 lett.b RO).

Au nom du Conseil communal

Le président Le secrétaire